

riels, vous comprenez parfaitement, Vénérables Frères, qu'il y a lieu d'espérer beaucoup des institutions franciscaines ramenées à leur état primitif. Si elles fleurissaient, la foi, la pitié et l'honnêteté des mœurs chrétiennes fleuriraient aussi.

"Telles sont les raisons pour lesquelles Nous avons depuis longtemps fort à cœur que chacun, autant qu'il le pourra, se propose l'imitation de François d'Assise."

Les paroles si solennelles, si précises du Chef Suprême de l'Eglise justifient, croyons-nous, la liberté que nous prenons d'annoncer notre Revue aux membres du Clergé séculier et régulier, et par leur intermédiaire, à tous les chrétiens, fort nombreux du Canada et des Etats, qui désirent vivre d'une vie bien chrétienne.

Nous espérons trouver parmi eux bon nombre d'abonnés. Si la Petite Revue a été favorablement accueillie dans le passé, nous avons tout lieu de croire que sa continuation sera encore la bienvenue.

Voici notre programme.

Publier aussi complètes que possible les vies des Saints de la famille franciscaine, à commencer par celle de S. François; faire connaître d'avantage N. S. Jésus-Christ; raconter les bontés maternelles de la T. S. Vierge; rappeler les règles d'une vie sérieusement chrétienne; donner des nouvelles du Tiers-Ordre en Canada et ailleurs, des nouvelles de Rome, de France, de nos missions, en particulier de la Terre-Sainte; donner des renseignements sur nos sanctuaires d'Italie, de Palestine; publier des documents inédits sur nos anciens Pères Récollets du Canada; enfin comme variétés donner les matières, qui ne rentrent pas directement dans les précédentes et seront comme les épis glanés, après la moisson.

S'il plaît à Dieu, notre Revue mensuelle joindra de la sorte l'utile à l'agréable; nous osons espérer qu'elle trouvera, en dehors du Tiers-Ordre, beaucoup de lecteurs.

Comme par le passé, le prix de l'abonnement annuel est fixé à \$1 (une piastre).

On s'abonne chez Madame Vve Ed. Faure, rue Notre-Dame, 3585, Montréal.

Notre rédaction est absolument gratuite; les profits que pourra produire la Revue seront exclusivement employés à améliorer cette publication. Mais, comme toutes les œuvres de ce monde ont besoin, pour se soutenir, de ressources humaines, lesquelles nous font complètement défaut, nous prions humblement les personnes qui nous feront l'honneur de s'abonner, d'envoyer en même temps, à l'adresse ci-dessus désignée, le prix de leur abonnement. Autrement, nous nous verrions sans l'impossibilité de les servir.

D'avance nous remercions bien cordialement toutes les personnes qui nous honoreront de leur demande d'abonnement, et nous leur disons:

Dieu vous donne une bonne année! Oui, que 1891, par la miséricorde divine, vous enrichisse des dons célestes. Soyez bénis de Dieu pour le temporel, mais plus encore pour le spirituel. Devenez des saints, de vrais saints, formés sur ce beau modèle que

mots! s'est écrit le cardinal en lisant cela. Quand les lois sur les céréales ont été abolies, on a crié au vol; quand l'église d'Etat a été abolie en Irlande, on a crié à la spoliation; quand les rentes ont été réduites en Irlande, on a crié à la confiscation, et maintenant quand on fait des lois pour protéger le monde du travail on crie au socialisme."

Le cardinal a ensuite conseillé à ses détracteurs de s'entendre sur le sens du mot avant de le lancer comme une injure, la définition du socialisme étant encore à faire.

Cet incident fait voir de quel côté tendent les esprits à la fin de ce siècle. De tous côtés, on cherche à faire disparaître, par des lois, les inégalités sociales. Le vingtième siècle verra-t-il la réalisation de ce rêve chrétien? C'est ce que croient bien des penseurs, avec le cardinal Manning, qui a pris position au premier rang dans ce mouvement. On se rappelle le sage appui qu'il a donné aux ouvriers de Londres dans une circonstance solennelle. C'est lui qui répondait ainsi, dans le *Fortnightly Review* de janvier 1889, à ceux qui contestaient le droit du pauvre à l'existence:

"Le *Times* s'est bien gardé de dire qu'il n'y a nulle obligation naturelle de donner du pain à ceux qui ont faim. C'est une chose qui n'a pas besoin d'être prouvée, même en dehors de la loi chrétienne....."

"Mais on dira peut-être qu'admettre l'obligation de la part de celui qui donne, ne prouve pas un droit chez celui qui reçoit. A quoi je réponds que l'obligation de nourrir les faméliques résulte du droit naturel de tout homme à l'existence et à la nourriture nécessaire au soutien de la vie. C'est là un droit naturel si rigoureux qu'il l'emporte sur toutes les lois positives de la propriété."

Nécessité ne connaît pas de loi, et l'homme qui meurt de faim a un droit naturel sur le pain de son voisin."

MONSEIGNEUR LABELLE

Nous regrettons de n'avoir pu annoncer en même temps que nos confrères la mort de Monseigneur Labelle, arrivée le dimanche, 4 janvier. Mgr Labelle a succombé aux suites d'une hernie étranglée. Il est mort sans agonie, et a conservé jusqu'au dernier moment sa pleine connaissance et même cette bonne humeur qui le caractérisait.

Voici quelques détails biographiques:

Mgr Labelle était le fils d'un brave forgeron. Il naquit à Ste Rose, dans le comté de Laval, en décembre 1834. Son éducation fut soignée parce qu'il manifesta une grande inclination pour l'état ecclésiastique. Dans ses dernières années il se consacra entièrement à l'avancement de l'agriculture et de la colonisation dans la partie nord de la province de Québec. Il fonda plusieurs villages aujourd'hui prospères, et notam-

C'est Mgr Labelle qui a suggéré cette fameuse loi qui accorde 100 acres de terre aux pères de douze enfants.

Il était un exemple vivant de l'amour filial, dans cette paroisse de St Jérôme, où sa mère, âgée de 83 ans, passe le reste de sa vie dans une aisance comparative. Elle a vu la première maison en bois rond érigé il y a des années dans cette région par son fils, le vaillant champion de la colonisation.



ETUDE SUR LA C. M. B. A.

(suite)

Puis, après avoir parlé d'une manière éloquente de l'aide que donnent à l'Eglise la C. M. B. A. comme les autres associations catholiques, il termine par ces paroles qui prouvent bien toute la sollicitude qu'il porte à la C. M. B. A.:

"Nous admettons tous que l'Eglise a raison en matière de foi et de morale et qu'elle doit être respectée. En conséquence, aujourd'hui je vous dis, et je vous le dis avec le désir de voir le fait se réaliser, maintenez-vous dans la ligne de conduite que vous suivez maintenant et, lorsque vous aurez besoin d'avis, cherchez-les là où vous pourrez trouver une direction saine et sage,—cherchez-les dans l'Eglise, de votre aiseur spirituel, et s'il entrevoit des difficultés qu'il ne peut résoudre, il cherchera avis de l'Eglise en général. Mais quelle que soit la décision finale de l'Eglise sur la question en jeu, acceptez-la avec soumission, et cherchez toujours, dans votre Association, à éloigner tout esprit de discorde. Deux, trois ou une douzaine de personnes dans une association peuvent lui donner une direction qui la mettrait dans une position des plus désagréables. Si vous rencontrez de ces personnes, traitez-les avec bonté et avec l'esprit de correction fraternelle, mais si elles ne peuvent être corrigés par douceur, vous devez alors parler sur un ton qui amènera un résultat; parce que votre organisation ne peut permettre que son bon nom soit entaché ou qu'on lui imprime mauvaise direction par l'action d'individus ou par des discussions que des individus pourraient créer."

"Si quelques succursales de notre organisation deviennent en faute, il sera alors de votre devoir de les traiter avec bonté et de leur indiquer ce qu'elles doivent faire. Mais si elles refusaient de se conformer à ces avis donnés avec le sentiment d'amour fraternel, alors vous devriez leur parler de telle sorte qu'elles aient à

encore ressortir tous les droits qu'avait la protection de l'Eglise l'Association catholique de Secours Mutuels.

Le Révd. M. McPhillips, membre de la Branche No. 111, Toronto, dans une conférence donnée tout dernièrement à Toronto, faisait lui aussi comprendre l'œuvre de la C. M. B. A., et il ajoutait ces paroles qui ont double valeur, venant d'un membre de l'Association et d'un ministre de Dieu. "Les jeunes gens comme les hommes mariés devaient faire partir de quelque bonne et solide association catholique. Car les associations sont un avantage et un aide pour l'Eglise, et exercent une énorme influence pour le bien. J'admire tout particulièrement la C. M. B. A., elle a un futur glorieux ici au Canada, car nous avons un peuple catholique aussi nombreux dans cette contrée du Nord, qui s'en puisse rencontrer sur la terre. S'ils examinent les mérites de l'Association dont je parle, bien peu de catholiques hésiteront à venir grossir ses rangs."

Oui, le grand esprit de foi, la charité vraie des fondateurs de la C. M. B. A. sont à un tel point enracinés dans notre association, que tous les membres en sont imprégnés. Oui, les membres d'aujourd'hui sont bien les dignes successeurs de ceux d'autrefois. C'est pourquoi la C. M. B. A. a prospéré d'une manière si extraordinaire, c'est pourquoi elle continuera ses progrès rapides et merveilleux.

JUSTIN.

BRANCHE 29 OTTAWA

Directeur Spirituel: — P. E. Gendreau.
Ptre O. M. I.; Chancelier: — Chas. Desjardins.
Président: — J. L. Olivier; 1er Vice-président: — J. A. Genand; 2me Vice-président: — P. M. Côté; Secrétaire Archiviste: — D. L. Desaulniers; Secrétaire financier: — Jos. Côté; Trésorier: — L. A. St Pierre; Commissaire ordonnateur: — E. J. Laverdure; Sentinelle: — A. Hamel.
Syndics pour 2 ans: — M. W. J. Lynd, Aimé Belliveau; Syndics pour 1 an: — M. P. I. Bazin, A. Morin, J. L. Richard.

LA FAMILLE

SOMMAIRE DU 2, 8 JANVIER 1891

N'y touchez pas, F. A. BAILLAIRGE — Le page de Louis XI, *L'ami de l'Orphelin* — Frère Romain et le Gascon, JOYEUX PASSE-TEMPS — Un Anglais qui ne veut pas faire de reste, J. P. T. — Une chasse à l'ours, ACHILLE JUBINAL — La maison de l'enfant perdu, traduction de l'anglais, E. A. LUTIPPE, Ptre.

L'abonnement est d'une piastre par an hebdomadaire — plus de 800 pages de lecture par année — s'adresser à F. A. Baillairgé, Ptre, Joliette.